

# Modalités d'inscription pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>

## Section internationale au collège pour la rentrée scolaire 2017-2018

Le collège Edouard Branly et le collège Antoine Watteau de Nogent-sur-Marne proposent aux familles un enseignement en section internationale anglais de la 6<sup>ème</sup> à la troisième. Le recrutement de cette section n'est pas soumis à sectorisation sauf pour les nogentais (voir ci-dessous) et a lieu uniquement pour une entrée en 6<sup>ème</sup>.

Les candidats à la section internationale doivent être très motivés pour approfondir leur niveau de langue et de culture britannique. Cette section s'adresse à des élèves bilingues, appartenant à des familles anglophones, mais aussi à des élèves ayant eu l'opportunité de séjourner dans un pays anglophone ainsi qu'à des élèves présentant d'excellentes aptitudes en anglais. A l'issue de la 3<sup>ème</sup>, les élèves pourront présenter le DNB (diplôme National du Brevet) option internationale.

**Clôture des inscriptions : 03 février 2017, délai de rigueur.**

### Élèves actuellement scolarisés en France :

**POUR LE COLLEGE** (entrée en 6<sup>ème</sup> internationale) :

Concernant la commune de Nogent sur Marne, dont deux établissements possèdent une section internationale (Watteau et Branly), c'est l'adresse du domicile qui déterminera l'affectation sectorisée. Pour les autres, l'affectation sera décidée par la commission d'admission départementale.

Les parents des élèves de CM2 intéressés par une entrée en 6<sup>ème</sup> internationale anglais doivent adresser à l'attention de Mme la Principale Adjointe du collège E. BRANLY, avant la clôture des inscriptions, une demande écrite (fiche d'inscription à saisir en ligne sur le lien) :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSctE\\_RteVMZsVRJSIcIV7gkDI4RzSSG1oisiKS06F0v\\_cV5tg/viewform?usp=send](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSctE_RteVMZsVRJSIcIV7gkDI4RzSSG1oisiKS06F0v_cV5tg/viewform?usp=send) form

Les candidats seront convoqués pour passer l'examen d'entrée qui se déroulera **au collège E. BRANLY, le 08 mars et 09 mars 2017.**

Cet examen se compose d'une épreuve écrite (20 mn environ) suivie d'un entretien oral (20 mn environ).

#### **Les épreuves :**

**A l'oral**, le candidat devra être capable d'échanger lors d'une conversation sur des sujets personnels mais aussi de civilisation concernant le monde anglophone. Il sera également en mesure de lire un court texte à voix haute, de le comprendre et de répondre à des questions sur celui-ci.

**A l'écrit**, le candidat devra faire preuve d'une certaine maîtrise de l'anglais écrit : il devra être capable de comprendre le sens général d'un document et de savoir repérer des informations ciblées. Il sera en mesure de produire quelques phrases sur lui-même ou sur des documents en rapport avec le monde anglophone.

### **ATTENTION !**

**Il est obligatoire de passer par la procédure normale d'affectation en 6<sup>ème</sup> dans votre établissement d'origine.**

**Les élèves hors secteur devront compléter le document « demande d'affectation hors zone géographique » et faire figurer dans la case « collègue sollicité par la famille » la mention « Collège Watteau » ou « Collège Branly ».**

## **Elèves actuellement scolarisés à l'étranger :**

Les parents des élèves de CM2 doivent adresser à l'attention de Mme la Principale Adjointe du collège E.BRANLY, avant la clôture des inscriptions, une demande écrite (fiche d'inscription à saisir en ligne sur le lien :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSctE\\_RteVMZsVRJSIcIV7gkDI4RzSSG1oisiKS06F0v\\_cV5tg/viewform?usp=send](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSctE_RteVMZsVRJSIcIV7gkDI4RzSSG1oisiKS06F0v_cV5tg/viewform?usp=send) form

Ces élèves passeront l'examen à partir de leur établissement d'origine (les modalités pratiques devront être mises en place entre les deux chefs d'établissement).

De plus les parents des élèves scolarisés à l'étranger devront **impérativement** prendre contact, en vue d'une inscription dans un établissement scolaire français, avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val de Marne :

68 avenue du Général de Gaulle  
94000 CRETEIL  
Tél : 01 45 17 60 00

Pour l'ensemble des candidatures, une commission départementale d'harmonisation se tiendra à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale. Elle seule a pouvoir de valider l'affectation définitive du jeune dans l'un ou l'autre des 2 collèges.